

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE : 13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 30

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Premier Maire Adjoint, Monsieur François LONGEAULT.

Etaient présents :

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjointes,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, Mme. BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme. CHATELAIN, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, M JALLOT, Mme. KHARJA, M. FARIGOULE, Mme. SIRAS, M. ODIRA, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme ARENOU (empêchée) (Procuration à M. LONGEAULT)

M. GOURVENEC (Procuration à Mme CHIARETTO)

Absents excusés :

M. CAMARA

M. ALIM

Mme LARABI

**DELIBERATION CONCERNANT LA MISE EN VENTE D’UN TERRAIN (LOT C) –
IMPASSE DU CHAÏ**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2121-29 ;

VU le courrier de réponse du service des Domaines en date du 27 mars 2024,

VU le plan de division de la parcelle AH 757,

VU le courrier réponse de la direction régionale et interdépartementale de l’environnement, de l’aménagement et des transports en date du 25 octobre 2023.

CONSIDERANT qu'il convient de céder le lot C, terrain à bâtir de la parcelle communale AH N°757, impasse du Chaï,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et au Développement économique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;


AUTORISE la mise en vente du lot C issue de la division parcellaire du terrain cadastré AH 757.

AUTORISE Mme Le Maire, et ou son représentant à confier la vente de ce bien en mandat à une agence immobilière, et à signer les documents correspondants.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :
- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20240625-2024-DEL-55-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2024